

**COMMUNE DE RÉMUZAT****DEL- 11 -14122023****Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 19/01/2024

Reçu en préfecture le 19/01/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20231214-DEL_11_14122023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 08/12/2023
AUBERY Chantal	X				Secrétaire de séance : D VIGNES
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		Éric BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		Delphine VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
Total	9				

OBJET : location de 2 salles aux Lavandes

Éric BOLLARD troisième adjoint informe que le 19 octobre, Néaclub les Lavandes a confirmé la location de 2 salles au rez-de-chaussée du village-club des Lavandes, du 01/11/2023 au 01/11/2024 (reconductible pour une année supplémentaire). Ces deux salles sont destinées à recevoir la bibliothèque et le Caire et autres associations, le temps des travaux à la maison des Vautours et à la Cure

Le tarif TTC, charges comprises, est de 200€ par mois et par salle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AURORISE** le Maire à signer le bail avec Néaclub Les Lavandes pour la location de 2 salles montant : 200€/salle

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Delphine VIGNES



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0